

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

PLAN STRATÉGIQUE
2014-2020



Plan stratégique 2014-2020

En décembre 2010, M^{me} Kim MacPherson a été nommée vérificatrice générale de la province du Nouveau-Brunswick pour exécuter le mandat décrit dans la *Loi sur le vérificateur général*.

Au début de 2014, la vérificatrice générale a mis en place un processus de planification stratégique pour établir les priorités stratégiques du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour les sept prochaines années. Le plan stratégique qui en est ressorti représente une vision commune pour le Bureau issue des discussions et des ateliers tenus avec l'ensemble du personnel, et grâce aux commentaires des acteurs clés de l'Assemblée législative et de la haute fonction publique.

Le plan stratégique servira à guider le travail du Bureau et à établir la façon dont les résultats seront transmis à l'Assemblée législative et au public. Il indiquera également comment le bureau respecte son mandat au nom de l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick.



Message de la vérificatrice générale

C'est un honneur pour moi d'être vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick. Pendant les trois premières années de mon mandat, mes priorités personnelles étaient de former et de renforcer notre équipe, de moderniser la *Loi sur le vérificateur général* et d'obtenir des fonds supplémentaires pour augmenter les ressources d'audit de performance.

En ce qui a trait aux progrès, je souhaite tout d'abord indiquer que je suis extrêmement satisfaite et fière de notre équipe. Je suis consciente que la réputation et la crédibilité du Vérificateur général du Nouveau-Brunswick (VGNB) sont le résultat du professionnalisme et de la qualité de notre équipe. Cette équipe est présentement composée de 25 excellents professionnels à divers stades de leur carrière.

La *Loi sur le vérificateur général* modifiée a reçu la sanction royale le 21 mai 2014. Cette modification globale viendra moderniser et renforcer l'indépendance, l'autorité et le mandat du VGNB. Puisque la dernière mise à jour importante remonte à trente ans, je souhaite exprimer ma reconnaissance au gouvernement et à tous les membres de l'Assemblée législative pour le soutien dont ils ont fait preuve à l'égard de cette modification. Cette dernière permettra VGNB de s'acquitter de son mandat dans un environnement plus moderne.

Notre budget actuel est de deux millions de dollars, y compris une petite augmentation de 190 000 \$ approuvée par le gouvernement depuis 2010. Cette augmentation, ainsi que d'autres modifications, nous a permis de doubler la taille de l'équipe d'audit de performance pour passer de quatre vérificateurs à huit. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. En raison de l'ampleur des opérations du gouvernement du Nouveau-Brunswick, notre besoin d'augmenter l'étendue de l'audit de performance ne cesse de grandir. Je prévois continuer de travailler à cette priorité.

Ce *Plan stratégique 2014-2020* présente la façon dont nous prévoyons démontrer et renforcer la valeur du VGNB auprès des législateurs et du public. Dans le cadre des audits financiers de la province et des organismes de la Couronne, nous fournirons des rapports indépendants par l'entremise d'opinions d'audits et de recommandations financières, de contrôles internes et de faiblesses du système. Nous continuerons de réitérer la gravité de la situation financière du Nouveau-Brunswick. Nos audits de performance comprendront des recommandations pour l'amélioration des programmes, la gouvernance, la responsabilisation, la transparence et la gestion financière des opérations du gouvernement.

C'est avec fierté que je présente aux membres de l'Assemblée législative le *Plan stratégique 2014-2020*. Ce plan est le fruit d'un travail de collaboration entre l'équipe du VGNB et nos parties intéressées. Je remercie tous ceux qui y ont participé.

Kim Macpherson, CPA, CA
VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE



Vérificateur général du Nouveau-Brunswick

Le Vérificateur général du Nouveau-Brunswick (VGNB) est un bureau indépendant qui sert l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. La vérificatrice générale aide l'Assemblée législative à veiller à ce que le gouvernement soit imputable en faisant état de son rendement et de sa gestion des fonds publics et des ressources. Ceci s'accomplit en offrant des opinions concernant les états financiers et en obtenant des rapports sur les audits de performance. Les résultats du VGNB figurent au rapport annuel que la vérificatrice générale dépose à l'Assemblée législative et qu'elle défend devant les comités permanents sur les comptes publics et les corporations de la Couronne.

Plan stratégique 2014-2020

Notre *Plan stratégique 2014-2020* est constitué de quatre composantes : vision, mission, valeurs et objectifs stratégiques. Nous avons fixé six objectifs stratégiques comme priorités actuelles et ils sont tous soutenus par des mesures qui permettront de les atteindre.

Nous surveillerons nos progrès dans la mise en œuvre des mesures prévues et mettrons nos plans à jour, au besoin. En 2017, nous prendrons soin d'examiner le Plan stratégique au complet.



Vision

Un bureau d'audit indépendant qui sert le Nouveau-Brunswick en favorisant un gouvernement responsable et durable.

Mission

Fournir de l'information objective et fiable en temps opportun, à l'Assemblée législative au sujet du rendement du gouvernement quant à sa prestation de programmes et de services aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

Valeurs

Nos valeurs nous orientent et nous aident à mener à bien notre mission et notre vision. Elles guident nos actions quotidiennes et nous servent de rappels constants de nos engagements. Elles attestent les normes élevées qui régissent notre travail et notre comportement, et les résultats que nous cherchons à atteindre.

Équipe

Nous croyons que nos forces sont le résultat des connaissances, de l'expérience et du professionnalisme de notre équipe. C'est pourquoi nous offrons continuellement des occasions de développement professionnel et personnel par l'intermédiaire de travail d'équipe et de formation.

Impact

Nous choisissons nos audits pour leur pertinence, leur incidence et leur risque dans le but d'opérer des changements positifs pour la province du Nouveau-Brunswick. Nous mesurons notre impact selon l'acceptation et la mise en œuvre des recommandations qui ressortent de nos audits.

Intégrité

Nous travaillons ensemble et collaborons de façon ouverte, honnête et digne de confiance tout en respectant la confidentialité des renseignements obtenus. Nous nous efforçons d'atteindre la plus haute norme de conduite professionnelle et éthique qui soit.



Nos objectifs stratégiques

Les six objectifs stratégiques suivants soutiennent la réalisation de notre vision.

1. Sélectionner une combinaison d’audits financiers et de performance qui apportent la plus grande valeur à nos parties intéressées.
2. Offrir un milieu de travail enrichissant pour notre équipe.
3. Augmenter le soutien que nous offrons aux comités sur les comptes publics et les corporations de la Couronne.
4. Augmenter la sensibilisation du public quant au rôle du VGNB et à ses rapports.
5. Mettre à l’essai des comités consultatifs d’experts indépendants du VGNB.
6. Mettre en œuvre la modification 2014 de la *Loi sur le vérificateur général*.



Objectifs stratégiques et mesures prévues

Voici nos objectifs stratégiques et mesures prévues :

1. **Sélectionner une combinaison d’audits financiers et performance qui apportent la plus grande valeur à nos parties intéressées.**

Mesures :

1. Sélectionner la meilleure combinaison d’audit compte tenu de notre mandat et de nos ressources pour optimiser l’impact et la valeur de notre travail.
2. Mener des exercices axés sur les leçons tirées et adapter le plan de travail ou les prochains projets en conséquence.
3. Améliorer le choix des audits de performance en fonction de l’importance, du risque et de l’impact potentiel.
4. Améliorer le plan de travail d’audit.
5. Mener des exercices axés sur les leçons tirées à la fin de chaque année et adapter les plans annuels en conséquence.



2. Offrir un milieu de travail enrichissant pour notre équipe.

Mesures :

1. Créer une structure d'équipe efficace.
2. Reconnaître et récompenser le bon rendement.
3. Offrir des occasions interfonctionnelles pour les membres de nos équipes.
4. Soutenir la croissance professionnelle.
5. Élaborer un programme encadrement.
6. Réagir aux résultats de sondage des employés.
7. Améliorer le calendrier de travail d'audit et le plan de travail annuel.
8. Soutenir un équilibre travail-vie.

3. Augmenter le soutien que nous offrons aux comités sur les comptes publics et les corporations de la Couronne.

Mesures :

1. Offrir des séances annuelles d'orientation et d'information aux comités.
2. Améliorer la publication de rapports de manière à apporter un plus grand soutien aux délibérations des comités.
3. Présenter le plan d'affaires annuel aux comités.
4. Augmenter la participation du VGNB dans le processus des comités législatifs, en consultation avec ces mêmes comités, afin d'améliorer l'efficacité de leurs délibérations.



4. Augmenter la sensibilisation du public quant au rôle du VGNB et à ses rapports.

Mesures :

1. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication externe.
2. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'image de marque pour le VGNB.
3. Examiner le site Web et en assurer la mise à jour en veillant à y intégrer davantage d'accessibilité et de fonctionnalité.

5. Mettre à l'essai des comités consultatifs d'experts indépendants du VGNB.

Mesures :

1. Établir un comité composé de vérificateurs généraux retraités, de hauts fonctionnaires retraités ou autres.
2. Élaborer un mandat.
3. Tenir au moins deux réunions par année.



6. Mettre en œuvre la modification 2014 de la *Loi sur le vérificateur général*.

Mesures :

1. Veiller à ce que le plan de travail annuel comporte les modifications de la *Loi*.
2. Examiner et renforcer la sécurité et les pratiques de conservation des dossiers d'audit et des renseignements personnels conformément à la *Loi*.
3. Communiquer aux parties intéressées les répercussions importants de la *Loi* modifiée et de la nouvelle politique administrative sur la gestion des demandes de renseignements.
4. Mettre à jour tous les documents du VGNB afin d'assurer qu'ils sont cohérents avec la *Loi* modifiée.
5. Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des risques.



Historique du Bureau du vérificateur général

Le poste de vérificateur général au Nouveau-Brunswick remonte à la Confédération. À l'instar de bon nombre de nos coutumes, la province a adopté le modèle britannique et a nommé un vérificateur général, comme l'un de ses principaux fonctionnaires. Le poste sera maintenu jusqu'en 1918, année où, en vertu d'une loi de l'Assemblée législative, le titre du poste change pour devenir contrôleur général.

En 1965, une nouvelle loi est déposée pour susciter une réflexion visant à améliorer l'appareil législatif et financier de la province. Le ministre des Finances de l'époque, discutant de la nécessité d'une nouvelle loi en regard de plusieurs nouveaux programmes et de la croissance énorme des dépenses publiques qui est prévue, déclare que : « [Traduction.] *Nous devons être plus sensibles que jamais aux dangers d'un public apathique ou d'un groupe au pouvoir irresponsable. Nous devons trouver des moyens de faire en sorte que les groupes à qui le pouvoir est accordé agissent de manière à la fois responsable et réceptive. Ils doivent non seulement faire rapport sur ce qu'ils font, mais aussi en rendre compte. C'est la raison pour laquelle nous proposons une nouvelle Loi sur l'administration financière.* »

La *Loi sur l'administration financière* prévoit un vérificateur général qui procurerait une garantie indépendante que ceux à qui le pouvoir a été accordé étaient responsables et imputables de leurs actes. On y parvenait par un audit des comptes de la province et le dépôt d'un rapport annuel à l'Assemblée législative.

La *Loi* est adoptée en 1966, et le Bureau du vérificateur général est créé l'année suivante. W. McNichol est nommé vérificateur général, le premier depuis 1918 et le premier dans l'histoire du Nouveau-Brunswick indépendant de la fonction financière.

Le premier vérificateur général adjoint de la province, le regretté M. R. E. Goodwin, a défini le rôle de vérificateur général dans un manuel de bureau comme suit :

« Le Bureau du vérificateur général est un groupe indépendant qui ne relève d'aucun ministre, ministère ou organisme du gouvernement, le vérificateur général étant directement redevable aux députés de l'Assemblée législative. L'intention de la *Loi sur l'administration financière* est de sauvegarder l'indépendance complète du vérificateur général de façon que sa certification des états financiers de la province et son rapport annuel, qui sont ses deux principales fonctions, représentent une opinion impartiale et indépendante. »



Alors que l'intention des législateurs est que la *Loi sur l'administration financière* protège l'indépendance du vérificateur général, le fait que son mandat y était décrit et qu'il relevait du ministre des Finances aurait pu donner l'impression que le vérificateur général n'était pas complètement indépendant des ministères.

C'est la raison pour laquelle notre deuxième vérificateur général, W. D. Cumberland, discute dans son rapport de 1978 de la nécessité d'insister sur son indépendance par rapport aux ministères et sa responsabilité directe à l'égard de l'Assemblée législative. Il demande également que ses fonctions et ses responsabilités soient précisées. Il propose d'y parvenir en retirant le mandat du vérificateur général de la *Loi sur l'administration financière* et en adoptant une nouvelle loi distincte, c'est-à-dire une *Loi sur le vérificateur général*. Une nouvelle loi sur la fonction de vérificateur (la *Loi sur le vérificateur général*) reçoit la sanction royale le 17 juillet 1981.

John Astle est nommé vérificateur général en 1983. Son rapport initial traitait de l'initiative de l'Institut canadien des comptables agréés qui visait à développer la comptabilité pour le secteur public et à élaborer des normes de vérification. L'initiative de l'Institut canadien des comptables agréés a procuré une orientation importante dans les domaines de la comptabilité pour le secteur public et de la vérification. Au cours du mandat de M. Astle à titre de vérificateur général, la loi est modifiée afin d'y ajouter un mandat de vérification d'optimisation des ressources.

Ces modifications, attendues de longue date, permettent alors au bureau de se concentrer sur l'évaluation du degré auquel les sommes ont été dépensées en tenant compte de l'économie et de l'efficacité et de voir si des procédures ont été établies pour mesurer l'efficacité des programmes et en faire rapport lorsque les procédures pourraient être utilisées de façon appropriée et raisonnable. Le vérificateur général est tenu de signaler les cas importants observés dans lesquels la direction des ministères et des organismes vérifiés ne s'est pas acquittée de telles fonctions de manière satisfaisante.

John Astle prendra sa retraite en janvier 1993 après un mandat de dix ans en tant que vérificateur général. Son remplaçant, Ralph Black, est nommé en juin 1993.

M. Black occupera le poste de vérificateur général de juin 1993 à avril 1997. Pendant ce temps, son intérêt, son enthousiasme et son approche liés aux missions de vérification législative ont su sensibiliser davantage le public au rôle de vérificateur général de la province. M. Black s'est de plus penché particulièrement sur la nécessité de renforcer les pratiques de gouvernance des organismes de la Couronne.

M. Daryl Wilson, nommé vérificateur général en septembre 1997, a su élever le profil du Bureau. Pendant son mandat de huit ans, le Bureau s'est penché sur les questions de l'environnement et de la



protection des groupes vulnérables comme les personnes âgées, les enfants et les familles à faible revenu. M. Wilson a continué de mettre l'accent sur les rapports de gestion du gouvernement et la surveillance des organismes de la Couronne. Il manifestera aussi un intérêt particulier pour le processus décisionnel au gouvernement provincial et le manque de transparence dans ce domaine. M. Wilson a pris sa retraite en août 2005.

Michael Ferguson est nommé vérificateur général en novembre 2005. Pendant son mandat de cinq ans, le Bureau a continué de produire de précieux rapports annuels sur la situation financière de la province et de formuler diverses recommandations d'optimisation des ressources. M. Ferguson s'est principalement penché sur la gestion financière et sur la gérance de la province. Il est ensuite devenu sous-ministre des Finances du Nouveau-Brunswick et, l'année suivante, a été nommé vérificateur général du Canada.

Case postale 758
6^e étage, bureau 650
520, rue King
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 6G3

Téléphone : 506-453-2243
Télécopieur : 506-453-3067
Courriel : agnb@gnb.ca
Site Web : www.agnb-vgnb.ca

